

## Série des modules optionnels

ANI 1101 Accueil et intégration de jeunes handicapés  
ANI 1102 Coéducation enfants  
ANI 1103 Coéducation adolescents  
ANI 1104 Jeunes en difficulté  
ANI 2001 Dynamique des groupes  
ANI 1105 Éduquer aujourd'hui  
ANI 2006 Agent de développement spirituel  
ANI 1107 Grands jeux

SOC 1201 Symboles et traditions  
SOC 1202 Scoutisme international  
SOC 1203 Scoutisme et environnement  
SOC 1204 Scoutisme et parents

GES 2010 Gestion d'un district scout  
GES 2042 Gestion des ressources adultes 2  
GES 2044 Gestion financière 2  
GES 1302 Organisation d'un rassemblement  
GES 1303 Règlement des conflits d'adultes  
GES 1304 Matériel et équipement  
GES 1305 Reconnaissance des bénévoles  
GES 1306 La planification dans le scoutisme

TEC 1401 Camping d'été  
**TEC 1402 CAMPING D'HIVER**  
TEC 1403 Publicité  
TEC 1404 Expression et feux de camp  
TEC 1405 Secourisme  
TEC 1406 Orientation (carte et boussole)  
TEC 1407 Radio amateur et JSLO  
TEC 1408 Publier un périodique scout  
TEC 1409 Nature: flore et faune  
TEC 1410 Activités d'hiver  
TEC 1411 Parler en public  
TEC 1412 Scoutisme marin



ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA

**Module faisant temporairement office de:  
TEC-0003: Camping d'hiver léger  
et  
TEC-0004: Camping d'hiver lourd**

## FORMATION MODULAIRE

# Camping d'hiver

## TEC 1402

**Deuxième édition  
Septembre 2000**

## Objectifs du module CAMPING D'HIVER

### Objectif général

Accompagner des jeunes en camping d'hiver avec compétence, dans un souci de sécurité et de protection de l'environnement.

### Objectifs particuliers

1. Développer les compétences requises pour accompagner des jeunes en camping d'hiver lourd ou léger.
2. Connaître et savoir mettre en application toutes les techniques requises.

## Avertissement

Les documents de l'Association des Scouts du Canada sur la formation modulaire sont destinés à la *formation* des adultes de l'Association. Bien qu'ils fassent référence à des politiques et à des règlements officiels de l'Organisation mondiale du Mouvement scout et de l'Association des Scouts du Canada, ils ne remplacent pas ces politiques et règlements officiels et ne sauraient être interprétés comme tels.

## Sommaire

CONTENU .....	3
Matière .....	3
Pédagogie .....	3
Sources et ressources .....	3
<b>ÉVALUATION</b>	
<b>FORMATIVE</b> .....	4

**Note.** Pour alléger le texte et faciliter la lecture, le genre masculin désignant des personnes inclut les genres féminin et masculin.

Ce module de formation scout a été conçu à l'usage des adultes de l'Association des Scouts du Canada engagés dans un processus de formation structuré. Il peut être reproduit à des fins de formation ou de documentation pourvu que la source soit mentionnée.

©2000, Association des Scouts du Canada

## Contenu du module **CAMPING D'HIVER**

### **MATIÈRE**

Le contenu de ce module correspond aux cours avancés Camping lourd et Camping léger, présentés dans le manuel *Scoutisme d'hiver*. L'édition de référence est la troisième, publiée par l'Association des Scouts du Canada en 1997.

### **PÉDAGOGIE**

Suivre un cours Camping lourd d'hiver ou Camping léger d'hiver, donné par un moniteur accrédité par l'ASC.

Rencontrer des adultes expérimentés en camping d'hiver pour obtenir leurs conseils pratiques.

### **SOURCES ET RESSOURCES**

Association des Scouts du Canada, *Scoutisme d'hiver*, 3<sup>e</sup> édition, 1997, 172 pages.

Voir également les références bibliographiques dans *Scoutisme d'hiver*, pages 167-168.

## **Évaluation formative du module CAMPING D'HIVER**

Ce module ne peut être crédité qu'aux détenteurs d'un brevet Camping lourd d'hiver ou Camping léger d'hiver de l'Association des Scouts du Canada. Le formateur vérifiera que le requérant a réellement franchi toutes les étapes conduisant à l'obtention d'un tel brevet, soit :

- avoir suivi le Cours de base pour l'obtention du brevet Activités d'hiver;
- avoir suivi le cours approprié pour l'obtention du brevet Camping lourd d'hiver ou Camping léger d'hiver;
- avoir accompagné des jeunes en camping d'hiver lourd ou léger, à la satisfaction des autorités du district.